

délibération D_2023_7_1

OBJET : Signature de la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative au programme de voirie 2023 - FDAC

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'œuvre relative au programme de voirie 2023 avec la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accepter la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour le FDAC - programme 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour le FDAC 2023 avec la Communauté de Communes Cœur de Charente.